



## Commission des finances

Distr. limitée  
13 juin 2017  
Français  
Original : anglais

Vingt-troisième session  
Kingston, 7-18 août 2017

### **Frais généraux d'administration et de supervision des contrats d'exploration, et leurs conséquences sur les dépenses effectivement et raisonnablement engagées**

#### **Rapport du Secrétaire général**

1. À la réunion tenue lors de sa vingt-deuxième session, et en application du paragraphe 10.6 de l'annexe à la décision de l'Assemblée de l'Autorité internationale des fonds marins relative aux frais généraux d'administration et de supervision des contrats d'exploration (ISBA/19/A/12), la Commission des finances a prié le Secrétaire de lui présenter en 2017 un premier rapport périodique concernant le montant de la participation annuelle aux frais généraux et ses conséquences sur les dépenses effectivement et raisonnablement engagées. Le présent rapport fait suite à cette demande.

#### **Évolution du coût standard**

2. En 2013, l'Assemblée a décidé que chaque contractant verserait une participation annuelle fixe afin de couvrir les frais généraux d'administration des contrats d'exploration dans la Zone (voir ISBA/19/A/12). Sur recommandation de la Commission des finances, qui a fait sien le système des coûts standard applicable à l'administration et la supervision des contrats élaboré par le Programme des Nations Unies pour le développement, le montant de cette participation a été fixé à 47 000 dollars par an et par contrat. Il convient de noter que le montant effectif calculé par le secrétariat sur la base du même système était de 52 182 dollars.

3. Les coûts standard sont été appliqués depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013 et les contractants sont tenus verser, le 31 mars de chaque année, le montant dû au titre de cette participation, qui est porté comme recette au budget d'administration et vient en déduction des coûts assumés par les États membres.

4. Il a été convenu que le coût standard serait révisé régulièrement afin de correspondre au coût effectif. L'examen conduit à la fin de l'année 2016 a consisté à calculer le montant pour 2016 à partir de celui de 2012 suivant la procédure ci-après :



a) Le montant des coûts établi en 2013 sur la base de celui de 2012 est revu à l'aune du bilan de 2012;

b) Le montant des coûts est ajusté en fonction des chiffres de 2016 (même ensemble de comptes qu'en 2012);

c) Les tâches standard d'administration et de supervision des contrats restant inchangées, on part du principe que les chiffres obtenus après ajustement correspondent au coût effectif de l'administration de 11 contrats en 2016. On obtient par extrapolation le montant correspondant aux 26 contrats que l'Autorité administrait et supervisait à la fin de l'année 2016.

5. Dans le tableau 1, figure une analyse comparative des dépenses de 2012 et des chiffres calculés pour 2016. La structure des dépenses est la même pour 2016 et 2012, à l'exception des montants indiqués au titre de la traduction, qui sont effectifs. Les dépenses engagées au titre des réunions et des conférences en 2016 dépassent, en pourcentage, le montant du coût standard établi pour ces dépenses.

6. En 2016, le nombre de contrats gérés est passé de 11 à 26, soit une augmentation de plus de 100 % par rapport à 2012. Il a donc fallu mobiliser davantage de ressources humaines pour la supervision et la gestion des contrats, et renforcer les capacités de l'Autorité. De plus, le montant total des dépenses a augmenté, passant de 574 000 dollars en 2012 à 1 705 946 dollars en 2016.

7. Le tableau 2 présente le montant effectif des coûts d'administration des contrats en 2016, estimés à 65 613 dollars, soit une augmentation de 25 % par rapport au montant calculé pour 2012, et de 39,6 % par rapport à la participation annuelle fixe, dont le montant est actuellement de 47 000 dollars.

8. La Commission des finances est invitée à étudier le présent rapport et à formuler les recommandations qu'elle jugera appropriées.

Tableau 1  
Évolution des frais généraux d'administration et de supervision des contrats entre 2012 et 2016

<i>Rubrique budgétaire</i>	<i>Examen de 11 contrats (2013)</i>	<i>Montant établi à partir de la balance (2012)</i>	<i>Montant mensuel (2012)</i>	<i>Montant établi à partir de la balance (2016)</i>	<i>Variation entre 2012 et 2016 (pourcentage)</i>	<i>Montant mensuel (2016)</i>	<i>Montant extrapolé pour 26 contrats (2016)</i>
Traitements et indemnités de poste	204 000	2 477 484	206 457	2 681 755	8,25	220 820	521 938
Dépenses communes de personnel	101 000	1 210 009	100 834	1 401 727	15,84	117 003	276 552
Ateliers	102 000		8 500		69,59	177 218	418 880
Location de matériel	16 700		1 392		120,51	36 918	87 260
Documentation	78 480		6 540		(25,02)	62 922	148 724
Service des séances	33 400		2 783		102,60	73 429	173 560
Traduction <sup>a</sup>	28 400		0			24 366	57 593
Divers	10 020		835		-14,13	9 070	21 439
<b>Total des dépenses</b>	<b>574 000</b>					<b>721 746</b>	<b>1 705 946</b>
Nombre de contrats	11						26
Coûts des contrats	52 182						65 613

<sup>a</sup> Pour cette ligne, les dépenses de 2016 sont connues. Le chiffre indiqué tient compte du nombre de contrats mais n'est pas une extrapolation.

Tableau 2  
Coût de l'administration et de la supervision des contrats d'exploration en 2016

<i>Rubrique budgétaire</i>	<i>Total estimatif des dépenses</i>
Traitements et indemnités de poste	20 075
Dépenses communes de personnel	10 637
Ateliers	16 111
Location de matériel	3 356
Documentation	5 720
Service des séances	6 675
Traduction	2 215
Divers	825
<b>Total</b>	<b>65 613</b>